

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2005
ARCHITECTURE
REF : B05013
ED/LTD

N° 49

**OBJET : RELOCALISATION DES LOCAUX DE L'ASSOCIATION DES SENIORS D'AUBERVILLIERS.
APPROBATION DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE
DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet du plan de financement,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan global prévisionnel et le plan de financement de l'opération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire de déposer toutes demandes de subventions auprès de l'Etat, des collectivités locales et autres organismes susceptibles de financer ce type d'équipement.

le Maire